

# Le Journal des Trois-Rivières

Cercle Catholique, Lab. St. Roch

## CATHOLIQUE, POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE.

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES GÉRONDE DESILETS & Fils

Feuilleton du "JOURNAL."

### JEAN LIVOIRIER.

PAR

RAOUL DE NAVERY

VII.

L'INCENDIE EN MER.

—Allons, reprit-il en s'adressant à l'équipage, montez tout ce que vous pourrez de vivres, les objets de première nécessité, les instruments de marine; après nous aviserez.

La fumée sortait avec violence par toutes les voies ouvertes, et l'incendie gagnait rapidement le grand mât.

Les matelots, Noël et Corentin à leur tête, se précipitèrent au milieu de l'abîme qui se creusait sous le pont.

On hissa des salaisons, du biscuit, de la farine, des barils d'eau. Les passagers descendirent chercher du linge, des couvertures et de l'argent; quant à Corentin, il prit simplement au chevet de son hamac sa petite statuette de cire et courut la mettre en sûreté sur le pont.

Quand ces préparatifs furent achevés, la voix calme du capitaine s'éleva de nouveau.

—Condamnez les écoutilles, les fenêtres de la chambre, les pompes! dit-il aux charpentiers; étouffons l'incendie que nous ne pourrions vaincre par les moyens ordinaires! et comme à l'heure où pour vivre on voit le navire et les hommes en péril, disons ensemble ce grand mot qui nous rappelle notre misère et la bonté du Ciel: A Dieu va!

—A Dieu va! répéta l'équipage. Tout le monde se mit à l'œuvre.

Avec le peu que l'on possédait d'étoupe on callata les panneaux; puis le linge fut sacrifié, les pièces de soieries y passèrent; les habits même ne furent pas épargnés; il s'agissait de défendre sa vie, et dans ce moment suprême tout autre intérêt paraissait secondaire, ou plutôt l'on ne songeait point à autre chose, car au sein des grandes crises, l'homme s'estime trop heureux de conserver une vie dont il maudît si souvent les douleurs.

Leclerc ne pensait point à lui. Tout occupé du salut des hommes placés sous sa garde, la personnalité s'effaçait de son noble cœur; les matelots et les passagers préoccupaient seuls le brave marin.

Parmi les jeunes femmes passagères à bord de la *Syrène*, on remarquait Mlle Odile de Barnheim, blonde allemande, dont le front semblait couronné d'un nimbe comme celui des anges de cathédrale. La timide fille des bords du Rhin domptait sa frayeur pour aider elle-même, autant qu'il était en son pouvoir, à la manœuvre du moment; s'aidant d'un côté brisé de la boucle qui retenait sa ceinture, elle callatait une ouverture avec un châle précieux. Pas une des voies à travers lesquelles s'échappait la fumée ne restait sans tonpou. Souriante au milieu de ce désastre, elle ressemblait à l'ange de l'espoir descendant parmi les hommes pour alléger leur labeur ou le partager. Au milieu de tous ces hommes agités par la terreur et frémissants de crainte, elle passait, apparition aérienne, les cheveux dénoués sur les épaules, le front calme, l'œil fier et paisible. Elle encourageait les plus abattus par ses saillies, jetait une douce parole aux femmes affaiblies dans une toupe de mort, consolait ceux dont l'incendie dévorait la fortune, priait avec ceux qui priaient et montrait le ciel aux incrédules.

Odile aurait suffi pour électriser l'équipage, si le courage de Leclerc et de Kérouan n'eût entraîné tous les hommes après eux. Hier timide, froide et calme, on la voyait aujourd'hui animée, éloquente et belle; le danger l'avait transformée.

—Mlle de Barnheim deviendrait-elle folle? demanda une dame anglaise.

—Non, madame, dit Corentin, mais elle a prié, et le bon Dieu lui a fait comprendre qu'il fallait, par du courage, soutenir ceux qui faiblissaient.

M. Leclerc fit mouiller tout ce que l'on possédait de matelas, de manteaux et de couvertures, afin de les placer sur les callatages; le pont fut immergé d'heure en heure; les manœuvres s'exécutaient avec les plus grands ménagements, dans la crainte d'un ébranlement subit du mât de misaine, déjà à demi-consumé. On avait ordre de veiller aux moindres fentes et de répandre l'eau partout et toujours.

La cale du bâtiment brûlait sourdement; le pont était inondé.

Au-dessus de cette scène de désolation, le ciel bleu et pur s'étendait comme un pavillon immense.

La tempête, en mer, est moins horrible que l'incendie. Le fracas de l'orage, les coups de vent dans les voiles, la mâture qui craque, les mâts et les agrès qui se brisent, les lames folles qui inclinent le navire et tentent de l'engloutir, forment un spectacle si sublime dans son épouvante, que, malgré soi, l'on se laisse gagner par cette poésie.... Mais sous un ciel pur, sur une mer paisible, savoir qu'un volcan perce de minute en minute le frère point d'appui

qui vous reste encore; n'avoir que l'Océan pour vous sauver du feu... vous trouver entre l'horreur de deux trépas, et cela en plein jour, sous le soleil qui rayonne sur l'eau moirée, c'est horrible, horrible! sans nom dans notre langue, sans sensation égale, pour celui qui n'a point éprouvé celle-là.

—Poursuivons notre route! avait dit le capitaine.

Et la *Syrène*, transformée en salamandre, courait effarée sur les flots.

L'équipage, interrompu au moment de son déjeuner, n'avait encore pris aucune nourriture. Il ne restait pas assez d'eau douce pour faire du pain; on se contenta d'un peu de biscuit.

Les plaisanteries de bord étaient oubliées, et si l'on se souvenait des contes de Noël, c'était seulement pour se dire que le vaisseau sur lequel on naviguait ressemblait plus au *Vollgeer-Hollandais*, vu l'agrément qu'on y trouvait, qu'au paradis maritime appelé le *Grand-Chasse-Poudre*!

—Le feu gagne! le feu gagne! cria Corentin, en jetant sa portion de biscuit pour courir au capitaine, qui donnait en ce moment des ordres au second.

—Mouillez le pont! de l'eau partout! dit M. Leclerc.

—Mouillez le pont! répéta Kérouan.

M. Leclerc toucha de la main le gaillard sur lequel il se promenait.

—Il brûle! dit-il à Louis. Le Vésuve est sous nos pieds... N'effrayons personne, M. de Kérouan, mais préparons des bouteilles; ceux qui les trouveront apprendront quelque jour de quelle terrible manière ont péri tant de braves gens.

Quelques matelots parlèrent de fuir dans les embarcations.

—Restez, au nom de Dieu! dit le capitaine, en courant vers ceux qui détachaient déjà les canots; c'est à la mort que vous allez! Cette lolla aurait des suites plus funestes que notre sinistre! Dieu peut contenir cette flamme, comme il rendit inoffensive celle qui entourait les trois Hébreux dans la fournaise ardente! Vous êtes à deux cents lieues de la côte; aborder est impossible! Si un navire vient à passer, il nous recueillera à son bord; jusqu'à ce que nous apercevions une voile, notre place est ici.

—Et nous y resterons, monsieur, dit M. Louis Kérouan.

D'ailleurs, dit Noël, si nous devons mourir, que ce soit bouillis ou rôtis, il n'importe guère; ce qui est de rigueur, c'est l'obéissance au commandant et le maintien de la discipline.

Leclerc sourit au brave matelot; tous ses camarades l'entourèrent. Mlle Odile, retournée à côté des deux passagères qui sanglotaient, la tête cachée dans leurs mains, s'épuisait en vaines et tendres paroles pour les consoler et les raffermir. Elle n'avait sauvé qu'une chose, elle n'avait sauvé qu'elle avait défendu des flammes et qui l'aidait à souffrir, en l'encourageant à espérer encore.

Tandis que Corentin cherchait parmi les manœuvres celle qui pouvait sacrifier sans dommage, pour en faire de l'étoupe, afin d'aider au callatage, une fumée soudaine le fit frissonner.

—Sainte Vierge! dit-il, soyez ma conseillère!

Il courut à Noël.

—Matelot, dit-il, quand tu as aidé à déménager la chambre, qu'as-tu fait du baril?

—Lequel?

—Le baril de poudre qui était dans la petite soute.

Roulis se frappa le front avec désespoir.

—Je l'ai oublié, matelot, et je serai cause que nous sauterons tous!

—Sauter! minute, dit Corentin, tâchons plutôt de descendre.

—Par où? toutes les ouvertures sont fermées.

noirci, leurs sourcils et leurs cheveux brûlés, leurs mains ensanglantées en faisaient l'objet de la pitié et de l'admiration. Odile de Barnheim déchira par bandes ses mouchoirs de batiste, et pensa les deux matelots qui se soulevaient fraternellement.

La nuit vint. Tant d'émotions avaient brisé ces gens forts; le sommeil triompha des gens craintifs, et sur le pont noyé d'eau, au-dessus du volcan dont on croyait entendre les mugissements sourds, on reposa comme si aucune raison de trembler ne devait altérer la paisible douceur des songes.

Le jour se leva. La mer et le vent continuaient d'être favorables; la *Syrène*, bonne marcheuse, semblait comprendre le danger couru par ceux qu'elle portait à son bord. Docile comme un corsier qui connaît la route, elle filait vers la rive indienne avec l'intelligence d'un être organisé. La brise semblait secourir la bonne volonté de la *Syrène* et ne soulevait par les lames de manière à exiger des manœuvres qui fatiguaient le bâtiment, et fissent craindre par sa maturité. Pour peu que les circonstances restassent les mêmes, on surveillant l'incendie, on pouvait aborder sous peu de jours.

Quarante-huit heures se passèrent.

Au matin, Noël était de quart, quand il s'écria:

—Par Notre-Dame de Bon-secours, nous ne resterons pas dans cette panne diabolique, et l'heure n'est pas venue encore d'appareiller pour l'autre monde.

—Qu'aperçois-tu, matelot?

—Une belle et bonne voile qui file, file! révoilà le capitaine, il dort après mille soucis, le pauvre homme.

—Les signaux! fait-ils les signaux! cria M. Leclerc.

En un instant tout le monde fut debout, les signaux de détresse furent arborés, on tira quelques coups de fusils, auxquels répondit un écho lointain.

Odile, vive comme un oiseau, monta sur la caisse du grand mât pour mieux distinguer la manœuvre du navire.

—Ils entendent! ils viennent! nous sommes sauvés!

Il y eut un moment d'illusion impossible à rendre. Plus de doute, du vaisseau éloigné on répondait par des signaux. Les mâts devinrent distincts, la coque élégante s'avança vers la *Syrène* avec une vitesse prodigieuse.

Elle a mis dehors toutes ses voiles, dit Corentin; oh! le brick du salut, le joli brick! dire que sans lui nous pouvions devenir la pâture des requins ou échouer sur le dos noir d'une baleine!

Bientôt le navire sauveur fut assez près pour qu'il fut possible de s'entendre.

—Oh! hé, du vaisseau!

—Oh! hé! fut-il répondu.

—Qui êtes-vous?

—L'*Ontario*, capitaine Pradère; et vous?

—La *Syrène*, capitaine Leclerc.

—Que voulez-vous?

—Le feu est à bord!

Un grand mouvement eut lieu sur le pont de l'*Ontario*, la chaloupe et les canots furent mis à la mer; Jacques, Risque-Tout, Doute-de-Rien, Jean Riniou descendirent dans l'embarcation. Ivan le mousse sauta au milieu d'eux.

A bord de la *Syrène* des applaudissements enthousiastes saluaient les libérateurs que Dieu envoyait au secours des malheureux, des larmes de reconnaissance mouillaient plus d'une paupière; le capitaine, le second, Noël Corentin et Mlle Odile se tenaient un peu en arrière.

Les passagers, plus effrayés que les matelots, se jetèrent les premiers dans la chaloupe; peu après ils étaient reçus à bord de l'*Ontario* par le capitaine Pradère, qui mit à leurs ordres son bâtiment et ses hommes. Le noyau de braves que nous avons vu rire de si bon cœur aux facétieux récits de Noël, et montrer dans le péril une intrépidité si grande, descendit le dernier. Les marins de l'*Ontario* connaissaient sans doute cette façon d'agir, car après avoir vu glisser dans l'embarcation les deux inséparables Noël et Corentin, ils leur dirent amicalement en leur frappant sur l'épaule:

gouvernante, et l'autre passagère fut convenablement installée. Le cadre de Pradère fut fraternellement offert au capitaine de la *Syrène*, les matelots firent connaissance, s'embrassèrent, chantèrent leurs rondes les plus joyeuses, et oublièrent que le quart de la nuit n'était pas pour tout le monde. Le soir, tous les hamacs étaient déserts, le filre de Guignolé jouait comme un instrument magique; les marins improvisèrent un bal à faire croire que le *Grand-Chasse-Poudre* les avaient recueillis pour leur faire mener une vie de bombance et de plaisirs.

Le matelot oublie vite les chagrins passés. Le danger d'hier n'existe plus. Noël avait repris son apparence paisible, et Corentin montrait avec l'expression triomphante d'une foi naïve sa madone de cire qu'il avait sauvée de l'incendie; et pour faire honneur aux nouveaux amis de l'*Ontario*, Roulis commença cette chanson:

C'est à la grève de Bordeaux  
Quest arrivé trois beaux vaisseaux:  
Les matelots qui sont dedans,  
Ma foi, ce sont des bons enfants.

Ce compliment étant à l'adresse des sauveurs de la *Syrène*, un chœur formidable le reprit, tandis que Guignolé les accompagnait le plus faux qui lui était possible. Enfin, vers l'aube, la fatigue forma les paupières.

—Bon quart à bâbord, dit Jacques.

A quoi Risque-Tout répondit:

—Bon quart à tribord!

—Bon quart partout!

Et l'on n'entendit plus d'autre bruit que celui du vent dans les voiles, les pouls et les cordages.

VIII

IPHIGÉNIE AUX GRANDES INDÉS.

La vie commune devint charmante à bord. Marguery Pradère se sentit bien vite prise d'une profonde amitié pour Odile de Barnheim, dont le charmant caractère ne s'effrayait de rien et ne subissait jamais d'altération. Elle allait à Calcutta rejoindre un vieil oncle qui devait lui laisser une fortune de Nabab. Sa gouvernante était une froide et systématique Anglaise qui se donnait des peines infinies pour tenter de modérer la verve de son élève. L'autre passagère se rendait dans une riche maison de négociants établis à Calcutta, pour y faire l'éducation de deux jeunes filles. Elle était Française, timide et fort réservée. L'*Ontario* faisait voile pour la même direction que la *Syrène*. Parti de Brest, un heureux hasard avait voulu qu'il se trouvât placé de manière à secourir l'équipage en détresse de la *Syrène*.

On dina dans le salon du capitaine; au moment du dessert, M. Leclerc se leva, et porta une santé qui fut vivement applaudie:

—Aux sauveurs de la *Syrène*!

—Aux courageux défenseurs de leur navire en détresse, aux braves qui n'ont en peur ni du feu ni des flammes, et qui Dieu devait visiblement protéger! répondit Pradère.

—M'expliquez-vous, madame, pourquoi ce navire se nomme l'*Ontario*, et ce que représente la figure de sauvages qui couronne la proue? demanda Odile à la femme du capitaine.

Marguery frissonna, comme si l'on remuait en elle un souvenir douloureux. Le capitaine s'empressa près d'elle, et dit à la jeune fille:

—Je vous le raconterai, mademoiselle; vous touchez, sans le savoir, à l'époque la plus dramatique de ma vie, et qui a été aussi l'origine de mon bonheur. *Ontario* était le nom d'un jeune sauvage des Indes américaines. Je commandais alors le *Druid*, fin voilier et bon marcheur; ce ne fut pas l'incendie qui nous dévora, mais nous fûmes enveloppés par une tempête, qui brisa le navire sur des rochers. Un radeau nous sauva de la mort; sur ce radeau étaient, avec quelques braves marins, un missionnaire et sa sœur, une jeune religieuse, dont le souvenir nous est si douloureux et si cher. Je ne vous raconterai point notre halte dans une île déserte, nos recherches pour retrouver Viatrice que les sauvages avaient enlevée, les immenses travaux apostoliques du missionnaire, le courage de sa sœur, celui de Marguery, passagère à bord de mon navire; ce serait trop long, et les forces de mon cœur pourraient me faire défaut; sachez seulement que, jetés au milieu d'une peuplade indienne, nous y passâmes deux années entières; une catastrophe horrible nous fit abandonner ces bois, dont l'ombre nous avait d'abord semblé hospitalière. Le joncleur de la tribu amena contre le prêtre et sa sœur une foule de furieux; on les entraîna dans un piège, et le jour où je recevais des mains de l'évêque de la Floride celle qui est ma compagne, les Indiens dressaient le bûcher de l'abbé de Breteuil et de Viatrice. Si nos vies sont sauvées, nous le devons à l'abnégation héroïque d'*Ontario*, un jeune Indien qui fut, au désert, notre visible Providence. Un mois après ces événements, nous arrivions à la Nouvelle-Orléans et nous faisons voile pour l'Europe. Vous ne vous étonnez

pas maintenant si, consacrant par une reconnaissance le nom du généreux Indien, j'ai nommé *Ontario* le navire que je commande.

Pradère garda un moment le silence que chacun respecta, et Marguery tirant une croix d'or de son sein:

—Viatrice la portée, dit-elle; c'est la relique d'un martyr.

On se sépara de bonne heure ce soir-là; les souvenirs renués dans le cœur du capitaine par la question de la jeune fille, avaient jeté sur la réunion un voile de mélancolie. On songeait aux absents, on songeait aux morts....

Et lorsque Odile et Marguery eurent regagné leur cabine, toutes deux s'embrassèrent plus affectueusement que de coutume.

Cinq jours après, on débarquait à Calcutta.

Les matelots de l'*Ontario* devaient s'occuper de leur service; mais ceux de la *Syrène*, après avoir aidé leurs camarades à remuer les boucarts et les balles de coton, n'eurent bientôt plus qu'à se promener tranquillement en étalant leurs collets blancs sur leurs vestes, et penchant sur l'oreille d'un air vainqueur leur joli chapeau ciré.

Marguery remit elle-même Odile entre les mains de son tuteur qui ne savait quelle fête imaginer, quels festins ordonner pour rendre en hospitalité à Mme Pradère l'accueil bienveillant que l'enfant de sa sœur avait reçu à bord de l'*Ontario*.

M. de Barnheim voulut montrer tour à tour à la jeune française les parades indiennes, les forêts merveilleuses, les splendides établissements de Calcutta. Ce furent des promenades en palanquin, des chasses dans les jungles, des bals auxquels assistait la fleur des colonies au milieu de quelques se gisaient quelques filles de chefs du pays, à la peau dorée, aux grands yeux doux et fixes, vêtues de robes échantonnées en corsage, de pantalons amples et de tuniques de gaz d'argent. Un théâtre fut dressé dans le jardin de M. de Barnheim, jardin dont la splendeur eût fait pâlir Sémiramis de race jalouse, et dans lequel les pommes d'or, les oranges, les citrons roulaient sous les pieds, tandis que l'air s'embaumait des parfums de la liane cannelle.

Mais à leur tour, les matelots ménageaient une surprise à l'honorable M. de Barnheim. Fiers de l'approbation de leur capitaine et sûrs de leur mémoire, ils répétèrent mystérieusement une tragédie apprise depuis longtemps et représentée pendant l'épisode d'une terrible bonace qui les aurait fait périr d'ennui, si M. Leclerc n'eût imaginé de leur faire donner des représentations dramatiques, des concerts, des pantomimes, afin de tromper la longueur des jours et l'absence de manœuvre.

Le tous les plaisirs dont le matelot peut jouir à bord, les folies du carnaval, les baptêmes de la Ligue, et les représentations de théâtres sont les plus vifs. Pendant leur séjour à terre, quelques-uns prennent le goût de la comédie; le boute-en-train du bord distribue les rôles, fabrique les costumes, rédige les affiches. On se sert de tout pour arriver au pittoresque. A terre, nos marins auraient pu se procurer tous les costumes nécessaires, mais sous de splendides vêtements la représentation eût perdu son attrait principal. Il fut donc enjoint aux acteurs de se contenter des ressources qu'ils auraient trouvées à bord.

L'affiche du jour portait donc:

IPHIGÉNIE  
Tragédie française en cinq actes  
Représentée  
Par les MATELOTS réunis de la *Syrène* et de l'*Ontario*.

Avec la permission subséquente  
Des autorités Indiennes et Mandarines du pays.

Distribution des rôles

Agamemnon,	Noël.
Achille,	Risque-Tout.
Clytemnestre,	Jacques.
Iphigénie,	Le mome Ivon.
Aras,	Corentin.

Suite.

L'orchestre se composera du filre de Guignolé.

Vous avez pu rire en écoutant Grassot, Hyacinthe et Ravel; Levassor peut avoir excité en vous une joie homérique; mais si vous n'avez point vu de tragédie jouée par des matelots, vous ne savez pas encore ce que c'est que le rire éclatant, prolongé, le rire des dieux dans l'Olympe, quand Momus agit sa marotte!

La toile se lève Agamemnon arrache au sommeil son fidèle serviteur. Le roi des rois est enveloppé dans l'étamine rouge et blanche du *damier*; une longue flamme lui sort de ceinture; il y a passé le poignard d'un officier pour figurer le glaive antique; une longue barbe d'étoupe retombe sur sa poitrine, le chef de la cambuse s'est chargé de sa poalre pour sa chevelure.

A continuer.)

**LES TROIS-RIVIERES.**

**JEUDI 8 JANVIER 1880.**

**Règlements pour la coupe du Bois.**

Les règlements faits par le gouvernement, en 1870, pour la coupe du bois sur les terres de la couronne expirent cette année. Nul doute qu'ils ne sauraient être renouvelés sans tenir compte des changements survenus dans l'état du commerce de bois, et dans la condition des colons.

L'ouverture du chemin de fer des Piles a rendu entr' autre la vallée du St. Maurice accessible à un plus grand nombre de colons et de commerçants et il serait en conséquence désirable que les terres de la couronne situées dans ce territoire fussent l'objet de règlements particuliers.

Depuis dix ans la colonisation a fait des progrès considérables dans cette partie du pays et il est certain qu'elle aurait progressé d'avantage, si lors de la passation des règlements de 1870, le gouvernement avait pu prévoir ce qui adviendrait et accorder en conséquence plus de facilités aux colons.

A cette époque il était généralement admis, qu'on ne pouvait pas faire de colonisation dans le St. Maurice et qu'il n'y avait que le commerce de bois qui put être exploité.

Les maisons engagés dans ce genre de commerce eurent naturellement les faveurs du gouvernement et la vallée du St. Maurice leur fut partagée presque exclusivement.

Elle ne possédait à la vérité que le droit de coupe de bois sur ces terres; mais les formalités et les charges imposées aux colons étaient tellement onéreuses pour soustraire les terrains cultivables à l'effet des droits accordés aux commerçants de bois, qu'il était à peu près impossible aux colons de s'y soumettre.

Ainsi un colon ne pouvait devenir le propriétaire d'un lot de terre qu'à la condition d'en avoir payé totalement le prix et de plus d'avoir bâti une habitation, et jusqu'à ce moment il lui était complètement défendu de faire du bois de commerce sur le lot qu'il voulait acquérir.

C'était une réserve faite pour le bénéfice du commerce de bois et qui mettait naturellement le colon dans l'impossibilité de pouvoir vivre. On comprend qu'à quinze, vingt et trente lieues des habitants le colon privé de faire aucune espèce de commerce restait dans l'impossibilité de se nourrir avec le fruit de son travail, et force lui était de déguerpir s'il avait le courage de tenter des essais d'établissement.

Les règlements existants devraient être changés au moins pour les endroits reconus cultivables.

Étant admis que le gouvernement doit faire des sacrifices pour la colonisation, il vaut mieux donner du bois de commerce aux colons que de sortir l'argent du trésor public pour entretenir des agents et des organisations de colonisation souvent inefficaces.

On a toujours objecté que ce système favorisait les colons de mauvaise foi lesquels pillaient le bois sur les terres publiques et nuisaient aux commerçants de bois sans profit pour la colonisation.

Mais cette objection n'est pas fondée en ce qu'il existera toujours des abus même dans l'usage des meilleures choses et que les abus ne sont jamais une raison suffisante pour empêcher de faire ce qui est bon. Il est arrivé, au reste, que les abus que l'on craignait de la part des colons et qu'on a empêchés d'être commis par ceux-ci ont été commis par des commerçants de bois, qui n'ont pas toujours respecté les droits et la propriété du gouvernement.

Le moyen d'empêcher les colons de faire des abus, c'est de les punir sévèrement et la chose est aussi facile que réprimer les abus des commerçants de bois.

Ainsi dans les nouveaux règlements à être adoptés par le gouvernement, une première chose à faire serait d'élargir la condition des colons et de les favoriser en la manière que nous venons d'exposer.

Une autre modification non moins importante serait de diminuer l'étendue de chaque terrain sur lequel la coupe du bois sont vendues. C'est assurément un obstacle au commerce et en même temps une grande perte pour le gouvernement. Il arrive que le bois qui pourrait être exploité ne l'est pas, par ce qu'un commerçant tâche de s'acquarier de la plus grande étendue de terrain pour ensuite se livrer à la spéculation.

Jusqu'à récemment les permis de coupe de bois étaient sans réserve; mais ceux qui les possédaient se trouvaient suffisamment retribué en faisant la coupe du bois de pin et d'épinette.

Or aujourd'hui que le chemin de fer des Piles est ouvert, d'autres industries se sont établies et il importerait de diviser les coupes de bois.

Le bois de chauffage, d'ébénisterie, de charpente pourrait faire l'objet de permis séparés.

Le bois de pin ou d'épinette destiné à être converti en planches pourrait être l'objet d'un permis spécial, et il suffirait à ceux qui ont des établissements pour ce genre de commerce et qui avant l'ouverture du chemin des Piles se trouvaient suffisamment retribué en le faisant.

Autre bois, celui de charpente d'ébénisterie et autres en supposant qu'il serait l'objet de permis spéciaux doublerait naturellement les revenus du gouvernement et en même temps il ouvrirait les portes à un autre genre de commerce très lucratif et qui occuperait nombre de bras et de manufactures.

Pour atteindre cet objet le gouvernement devrait s'assurer par le moyen de ses agents quels sont les terrains non cultivables et les livrer ainsi au commerce.

Quand aux coupes de bois, le gouvernement dans tous les cas ne devrait jamais les vendre à longs termes, car cela lui permettrait de suivre le courant du marché. Ainsi aujourd'hui par exemple, les prix de la coupe du bois devraient être plus élevés, puisque le bois se vend aussi cher que dans les bonnes années, tandis que les provisions et les gages des ouvriers sont à des prix excessivement bas.

On se plaint et avec raison que le trésor public a été mis à sec par les extravagances de M. Joly, que la population est sans ouvrage et la colonisation arrêtée.

Qu'on tente les épreuves que nous indiquons, et nous sommes persuadé que les revenus des terres publiques doubleront, que la population aura de l'emploi et que la colonisation marchera à pas rapides.

**Les inondations.**

Le pont de glace, formé il y a quelques jours, puis emporté par les grandes marées s'est de nouveau arrêté au dessus de Ste Anne de la Pérade et aujourd'hui les banquises atteignent le haut de la paroisse de Champlain. Dans quelques jours elles auront dépassé cette ville et nous aurons les communications tant désirées avec la rive sud.

Si la formation du pont de glace est un sujet de réjouissance pour le commerce et le public voyageur, elle est aussi une source d'inquiétudes et de craintes pour les cultivateurs des deux rives du fleuve depuis Ste. Anne jusqu'à Berthier et Sorel.

En effet, on ne saurait calculer les immenses dommages qui en résultent à la saison du printemps presque chaque année. Les terres les plus fertiles des deux rives sont inondées par la crue des eaux, les clôtures sont emportées, les habitations elles-mêmes souffrent en beaucoup d'endroits, et trop souvent l'on a eu des pertes de vie à enregistrer.

En cette ville seulement, chacune des grandes inondations a causé des pertes de milliers et de milliers de piastres à la propriété et au commerce, sans compter les sommes considérables que, dans chaque occasion, la Corporation a généreusement données à des centaines de victimes qui se trouvaient sans pain et sans abri.

Or la cause de ces désastres presque périodiques réside dans la formation du pont de glace à la tête du Richelieu où les batitures sont très étendues et le chenal très étroit. Les glaces amoncelées en ces endroits par un courant violent forment une digue qu'aucune force humaine ne saurait briser et la conséquence, c'est qu'à la fonte des neiges, le lit du fleuve resserré, par les banquises, ne suffit plus à l'écoulement des eaux qui grossissent outre mesure et inondent les villes et les campagnes sur un parcours de 25 lieues, causant des dommages de centaines de mille piastres.

C'est un fait constaté par l'expérience que chaque fois que les banquises du lac St. Pierre, ou celles qui se forment au-dessous s'arrêtent à l'endroit que nous venons de mentionner, les inondations sont inévitables. C'est tellement le cas que toutes les fois que le fleuve est barré en cet endroit qu'immédiatement ici on constate une hausse du niveau des eaux de 5 à 6 pieds même au-dessus des eaux d'automne.

Un autre fait également confirmé par l'expérience, c'est que les inondations n'ont jamais lieu lorsque le pont de glace se forme à plusieurs lieues au-dessus du Richelieu, laissant ainsi le chenal libre dans l'endroit où il est le plus resserré.

Le moyen désigné par ces deux faits pour éviter les dommages que nous avons si souvent à déplorer est aussi certain que facile: c'est d'assurer par des piliers ou autres travaux la formation du pont à l'endroit où la nature elle-même l'indique, au-dessus du Richelieu.

A ce propos, nous voyons qu'en 1873, l'Hon. Langevin, alors ministre des Travaux Publics, voulant constater la cause de ces désastres annuels afin d'y porter remède si possible, avait nommé une commission pour étudier la chose sur les lieux mêmes et faire un rapport au gouvernement. Malheureusement, M. McKenzie qui se souciait beaucoup plus de ses écluses et de ses rails d'acier que des pertes que des milliers de citoyens pouvaient faire dans la Province de Québec, suspendit les investigations ordonnées par son prédécesseur et ne voulut tenter aucun remède.

La chose est à reprendre aujourd'hui, et nous sommes convaincu que l'Hon. Langevin continuera et mènera à bonne fin l'œuvre si patriotique qu'il a commencé en 1873.

Le gouvernement dépense chaque année des milliers de piastres pour les chemins de fer, les canaux, le commerce de bois. Quelle dépense serait plus légitime que d'appliquer une certaine somme à des travaux qui éviteraient presque annuellement des pertes qui tout probablement dépassent un million et atteignent une dizaine de comtés?

Nous voyons avec plaisir que les membres du Conseil-de-Ville viennent de prendre l'initiative dans cette importante question sur la quelle ils ont décidé d'attirer l'attention du gouvernement par des requêtes et des mémoires.

Nous sommes convaincu qu'ils auront le chaleureux appui de toute la population de cette ville qui a tant souffert des inondations et de tous les habitants des deux rives du St Laurent qui sont dans le même cas que nous.

L'opinion de l'Hon. Langevin est déjà connue parce qu'il a fait en 1873, nul doute qu'il ne la fasse partager à ses collègues puis qu'il s'agit d'intérêts généraux dont l'importance ne peut être niée par personne.

Voici la résolution adoptée à l'unanimité à ce sujet par le Conseil de Ville à sa séance du 5 courant.

**CONSEIL-DE-VILLE.**

Séance du 5 Janvier 1880.

Présents: Son Honneur le Maire, M. l'Échevin Duchaine, MM. les Conseillers Camirand, Carignan, Dean, Gervais, Martel, Rousseau et Vanasse.

Proposé par M. le Conseiller Vanasse, Secondé par M. le Conseiller Martel, Et résolu:

Que, afin d'assurer, si c'est possible, la formation tous les hivers, d'un pont de glace sur le fleuve St. Laurent, et de prévenir les dangers d'inondation du dit fleuve, que Alfred Desilets, Ecr., soit chargé de préparer, à ce sujet, des adresses et mémoires au Gouvernement Fédéral, et de les faire signer par les citoyens de cette ville et par ceux du district en général; et qu'une somme de \$40 soit affectée à cet objet.

Certifié,

J. G. A. FRIGON, Sec.-Trés.

**50ième anniversaire de Pretrise.**

Le Rvd. Mess. Luc Aubry, conseiller Diocésain et curé de St. Léon célébrera le 5 février prochain, le cinquantième anniversaire de sa consécration sacerdotale. Ses paroissiens préparent pour cette belle circonstance une fête magnifique, digne de l'estime et de la vénération qu'ils portent à leur bien-aimé pasteur. Tous les messieurs du clergé seront les bien-venus à cette fête de famille si consolante et pour le héros de la fête et pour ses ouailles.

Le grand dîner offert à l'Hon. Chapleau, à Montréal, a lieu ce soir au Windsor. Sir John A. McDonald et l'Hon. Baby assisteront. Il y a ara près de 400 convives comprenant l'élite des politiciens du parti conservateur.

**Destitution.**

Nous lisons dans le *Courrier de St. Hyacinthe*:

Les journaux dont l'hypocrisie égale l'audace se voilent la figure et jettent les hauts cris, parceque le gouvernement de Québec vient de destituer deux employés, M. Gustave Turcotte, comme régistrateur conjoint du comté de Nicolet, et M. A. Christin, avocat, comme prévost des incendies à Montréal.

Ces récriminations de la part de nos adversaires sont certainement curieuses. En supposant que le cabinet Chapleau n'aurait en aucune raison de destituer MM. Turcotte et Christin, en le faisant il n'aurait toujours fait que suivre la conduite du gouvernement Joly, qui destituait sans merci les employés conservateurs pour casser les libéraux.

Mais en destituant ces deux employés, l'hon. Chapleau a fait son devoir. M. Turcotte avait été nommé régistrateur-conjoint, sans qu'aucune plainte n'eût été faite contre M. Blondin qui avait toujours rempli ses devoirs avec exactitude. M. Joly ne l'avait appelé à ce poste qu'en récompense de la trahison de son frère, Arthur Turcotte, et avait par là commis une injustice criante vis-à-vis M. Blondin et une haute contre la morale publique. Le nouveau ministère était donc tenu de rétablir les choses comme elles étaient et de réinstaller M. Blondin dans sa charge de régistrateur. Nous ajouterons de plus que M. Turcotte dont la conduite est loin d'être exemplaire n'avait pu trouver de cautions comme régistrateur; qu'il a agi depuis sa nomination sans que l'ex-gouvernement se soit occupé s'il avait ou non donné les garanties exigées par la loi; et n'y eût-il que cette raison pour le destituer elle était suffisante.

Quant à M. Christin, il est vraiment extraordinaire que M. Joly et ses collègues qui se disaient les réformateurs des emplois publics ne l'aient pas destitué immédiatement après sa condamnation en Cour Criminelle. On se rappelle que ce M. Christin est l'un de ceux qui ont joué de la trappe à Ste. Anne et qu'il a été convaincu, en cour du Banc de la Reine, d'avoir pratiqué une des fraudes électorales les plus grandes qui se puissent commettre. Après avoir commis le crime qu'on lui reproche dans l'élection de M. Laflamme, il est évident que M. Christin n'est plus digne de la confiance d'un gouvernement. La charge de Prévost des Incendies exige un homme de caractère et à l'abri du reproche; or, en ami de la morale publique, le gouvernement Chapleau devait destituer M. Christin, car son titre d'avocat ne saurait atténuer son crime. Au contraire, il l'augmente.

La conscience du peuple se sent donc soulagée et quiconque a le respect de l'autorité et désire que les emplois ne soient occupés que par des personnes d'une haute respectabilité félicitera le gouvernement de la démarche qu'il a prise.

**"L'AURORA."**

On donne comme certaine l'heureuse nouvelle suivante:

"Le premier numéro du nouveau journal, *Aurora*, publié sous l'inspiration et la protection de Sa Sainteté Léon XIII a paru le 1<sup>er</sup> Janvier, à Rome. L'éditeur expose brièvement dans son premier article son programme et sa raison d'être qui sont de défendre la liberté du St.-Siège, combattre l'erreur, de repousser les ennemis et de maintenir la justice et le droit. Le second article est une réponse à certains conseils donnés au Pape par un gentilhomme russe, d'abandonner Rome au pouvoir séculier, acceptant la Sardaigne en échange, et de couronner le roi Humbert empereur d'Italie. *L'Aurora* démontre que c'est Rome et non Cagliari, que la Providence a choisi pour être le siège du Vicaire du Christ. Les traditions italiennes, depuis le Dante jusqu'à Poscoli, dit la feuille papale,

soutiennent le principe de la résidence du pape à Rome comme souverain. Il accuse aussi plusieurs sénateurs et députés d'appartenir aux loges maçonniques, et reproduit un extrait important des mémoires récemment publiés du prince Metternich."

**LA QUESTION INDIENNE.**

Malgré les dénégations formelles du colonel McLeod, chef de la police à cheval, il est évident que le mécontentement va toujours croissant parmi les sauvages du Nord-Ouest. Les nouvelles qui nous arrivent de source privée nous représentent les Peaux-rouges comme étant réduits à la plus affreuse misère. Un missionnaire annonce que 250 malheureux indiens sont morts de laim à la Rivière des Arcs l'automne dernier.

Exaspérés par la faim les sauvages sont à la veille de livrer une guerre d'extermination aux blancs, et le massacre de l'armée de Guster est là pour prouver que les Indiens sont des adversaires redoutables même pour une armée nombreuse et bien disciplinée.

On se plaint à condamner la politique d'extermination adoptée par le gouvernement américain vis-à-vis de ces enfants du désert, et l'on a raison de flétrir cette conduite barbare d'un peuple qui se prétend civilisé et qui massacre de pauvres malheureux qu'il a poussés à la révolte à force de vexations. Il paraît malheureusement que depuis quatre ou cinq ans l'administrateur des affaires indiennes dans le Nord-Ouest canadien n'a que trop ressemblé à celles des agences indiennes des Etats-Unis.

On aurait dû confier la gestion de ces affaires à des hommes connus des Indiens, connaissant les besoins de ces derniers et désireux de protéger les sauvages et contre les empiétements des trafiquants et contre leur propre imprévoyance. Malheureusement, le gouvernement n'a semblé voir dans l'administration des affaires du Nord-Ouest qu'un moyen de placer ses amis. Ces derniers ont été choisis plutôt au point de vue des préjugés nationaux qu'à celui des mérites ou des aptitudes.

Le point important était de donner de grosses sinécures à des gens qui n'ont vu dans les Indiens qu'un peuple de malheureux dont ils devaient exploiter les défauts et la misère. Loin de leur enseigner la civilisation on aurait désiré les plonger encore plus avant qu'ils n'étaient dans l'ignorance et l'abjecton afin de pouvoir mieux les exploiter.

Cette population nomade, qui ne sait pas travailler et qui doit tirer toute sa subsistance de la chasse, aurait dû être protégée contre elle-même. On aurait dû l'empêcher de détruire inutilement les innombrables troupeaux de buffles qui passaient dans les vastes solitudes de l'Ouest.

Dès 1875, le capitaine Brisebois adressait au gouvernement MacKenzie un mémoire attirant l'attention du gouvernement sur la destruction inutile de ce précieux gibier, et prédisant qu'avant dix ans, si l'on n'y mettait ordre, le buffle aurait disparu des plaines de l'Ouest, et les Sauvages, privés des moyens de subsistance, deviendraient turbulents.

Les événements n'ont que trop donné raison au capitaine Brisebois. Et l'on ne dira pas que les suggestions contenues dans ce mémoire, que nous publions ci-après, étaient impraticables!

Le capitaine Brisebois lui-même les a mises à exécution pendant son séjour au Nord-Ouest. Pourquoi les autres inspecteurs de la police à cheval n'ont-ils pas imité son exemple? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris les mesures de précaution suggérées par cet officier? C'est là un mystère que l'avenir éclaircira peut-être.

Quoiqu'il en soit, on va jusqu'à dire que certains employés du gouvernement, qui étaient pourtant assez grassement payés, ont abusé de l'immense autorité qui leur était laissée pour encourager la destruction du buffle.

Soit incapacité, soit manque d'énergie, soit malhonnêteté, il est certain que les sauvages en sont réduits aujourd'hui à un degré de misère qu'ils n'auraient jamais connu si, au lieu de confier l'administration des affaires indiennes du Nord-Ouest à des mains inexpérimentées, on eût choisi pour cette tâche des hommes connaissant le pays, connaissant le caractère indien et possédant, au lieu de cette morgue insolente vis-à-vis des faibles si souvent accompagnée d'une grande souplesse d'échine devant les grands, cette fermeté digne et cette franchise qui en imposent tant aux Indiens.

Voici le mémoire dont nous avons parlé plus haut et dont la traduction est empruntée à la *Minerve*.

Bow River, 20 déc. 1875.

Monsieur,

Après deux années de séjour chez les Indiens du Nord Ouest, surtout ceux des districts de Bow River et Red Deer River, et ayant été en relations continues pendant tout cet espace de temps avec eux, je suis d'opinion que, pour tenir les Indiens en ordre et en paix, il faut d'abord conclure un traité aussitôt que possible, et ensuite passer les lois et règlements suivants savoir: Une loi réglant la chasse du buffle et le commerce des peaux de buffle, et à moins que cette loi ne soit bientôt établie, les buffles auront disparu en moins de dix ans. Ces Indiens seront alors dans un état de détresse et dépendront totalement du gouvernement canadien pour leur subsistance.

Je proposerais aussi que les règlements "que j'ai l'intention de mettre en force aussitôt que possible dans le cours de l'hiver" soient faits loi.

1o. Que toute personne ou personnes tuant une vache ou un veau, âgé de moins de deux ans, depuis le 1<sup>er</sup> jour d'avril jusqu'au 31 d'août, chaque année, soit passible

d'une amende de cinq piastres pour chaque animal tué, outre la confiscation de la peau. A cette époque de l'année, la viande du buffle est mangeable, mais celle de la vache est presque inutile; cependant les Indiens et les Métis les tuent pour la peau et très souvent pour le seul plaisir de les tuer.

2o. Que, durant la session d'hiver, "qui est considérée durer depuis le 1<sup>er</sup> de novembre jusqu'au dernier jour de mars", il ne soit permis à personne de tuer plus de buffles qu'il ne lui en faut pour sa provision de viande: Que toute personne convaincue d'avoir gaspillé de la viande de buffle dans la prairie ou ailleurs, soit passible d'une amende de cinq piastres pour chaque offense, et que toutes les peaux trouvées en sa possession soient confisquées.

3o. Que toute personne ou personnes tuant, en aucun temps, un veau âgé de moins de deux ans, soit passible pour chaque offense, d'une amende de cinq piastres, et que ses peaux soient confisquées, et que tout chasseur ou traîtreur trouvé en possession de peaux de veaux, soit sujet à la même pénalité que s'il eût été convaincu d'avoir tué.

4o. Les blancs ayant pour habitude de se servir des Indiens, pour tuer les buffles pour la peau seulement; que tout délinquant convaincu de telle offense, soit passible d'une amende de cent piastres et de la confiscation de toutes les peaux trouvées en sa possession.

5o. Les Indiens ayant la très mauvaise coutume de cerner les troupeaux de buffles et d'en faire ainsi un massacre général et inutile; que ce mode de faire la chasse soit défendu et discontinué à tout prix.

Pour faire observer ces règlements, il devrait être nommé un commissaire ou inspecteur, avec un assistant ou agent pour chaque différente tribu ou traité. L'agent devrait résider dans son district et bien connaître les coutumes et besoins des Indiens mis sous sa surveillance. Le devoir de commissaire ou inspecteur serait de visiter chaque agence au moins une fois par année, examiner les livres, faire l'inspection des magasins de l'agence, recevoir toute requête ou plainte que les Indiens auraient à présenter ou à porter, voir si ces plaintes sont ou non fondées, veiller au bien-être de tous les Indiens en général, et spécialement s'assurer que l'agent accomplit ses devoirs et possède la confiance des Indiens de son district. Cet employé devrait être un homme connaissant bien les coutumes et besoins des Indiens du pays et avoir une parfaite connaissance du Nord-Ouest. Les agents devraient être bien familiers avec la vie indienne, et être des hommes d'un jugement sain, car leur mission serait très délicate.

Autant que possible, il ne devrait pas être permis aux Indiens de tribus différentes de se rencontrer et de s'allier. L'accord ne peut durer longtemps entr'eux, et la jalousie, à propos des femmes, de la chasse et des chevaux est toujours une cause de troubles et de dissensions.

**LOIS DES BOIS.**

Je crois qu'une loi a été passée pour la protection des terres à bois dans les terres du Nord-Ouest. Ne connaissant pas la teneur de cette loi, je devrai publier un avis prohibant la coupe du pin ou d'autres bois de service, excepté pour fins de construction, vu que le bois mort et volé est suffisant pour le combustible dans ce district.

**"POISON."**

La loi prohibant l'emploi du poison pour détruire les loups, dans la prairie, est suivant moi trop sévère. Les loups se multiplient avec une rapidité étonnante, et sont déjà très nombreux dans les environs. "bien que les Américains les aient presque tous détruits il y a deux ans," et deviennent ainsi très dangereux pour les animaux domestiques.

Je suggérerais qu'il soit laissé à la discrétion des officiers commandant aux Postes ou aux agents des Indiens de distribuer du poison suivant qu'il serait nécessaire dans leurs districts respectifs.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur

E. A. BRISEBOIS,

Inspecteur.

Commandant la division F. de la police à cheval.

(—Le Courrier de Montréal.)

**INFORMATIONS.**

Nous apprenons que Son Excellence Mgr. Jean-Baptiste Scamella, Evêque de Gibraltar, que Sa Sainteté Léon XIII appelait dernièrement à la dignité de légat apostolique que remplissait Mgr. Conroy, doit partir de Rome le 1<sup>er</sup> avril pour le Canada et Terre-Neuve.

Le nouvel évêque est né à Gibraltar, le 13 septembre 1821. Il a fait son cours de théologie à la Propagande. Il était élevé à la dignité épiscopale le 28 avril, 1857.

Nous regrettons d'apprendre que M. Gérin Lajoie—l'auteur de *Jean Rivard*—et surintendant français de la bibliothèque du Parlement d'Ottawa, est atteint d'une paralysie extrêmement grave qui menace de prendre une tournure critique.

La législature d'Ontario se réunit le 7 du courant.

Deux prêtres canadiens viennent de se rendre au Minnesota: le Rév. M. Champagne, de Piopolis, province de Québec, et le Rév. M. Fortier, récemment vicaire à Yamachiche, Canada. Ces deux missionnaires se proposent de grouper autant que possible les familles canadiennes éparses dans le Nord du Minnesota,



F. OISEL.

(DES MAISONS PLEYEL & BRARD, PARIS.) REPARATION ET ACCORD DE Pianos, Harmoniums, etc., etc. No. 10 et 12 Rue St. Nicolas.

Monsieur Oisel facteur de piano à Québec a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle de Trois-Rivières, qu'il met en lotterie un piano neuf dit cottage, à une piastre le billet. Pour les personnes qui feront accéder leur piano, le billet sera remis gratuitement. Le tirage sera annoncé dans le "Journal des Trois-Rivières".



BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Lists arrival and departure times for various destinations like Montréal, St. Grégoire, etc.

Les lettres enregistrées doivent être mailés 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEY, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

PARFUM IMPERISSABLE CÉLÈBRE



Eau de Floride DE MURRAY & LANMAN. Le plus riche, le plus durable et le plus délicat de tous les parfums soit pour les Mouches, soit pour la Toilette ou les Bains; il est agréable et salubre dans la chambre d'un malade, et soulage les faiblesses, la fatigue, la prostration, les maux de têtes et les accès nerveux.

Le grand Purificateur du Sang. SASPAREILLE DE BRISTOL ET PILULES.

Garanti pour la cure inflexible du scrofule sous ses plus mauvaises formes, les Ulcères obstinés et invétérés et le Syphilis primaire, secondaire et tertiaire. PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE, Agents, MONTREAL.

AVIS PUBLIC

Les censeurs de la partie du Fief et Seigneurie de Niverville, appartenant à Dame Marie Louise Céline Boncher de Niverville, Veuve L. G. Bourdage sont par le Prévost avisés que le Bureau Seigneurial de la dite partie du dit Fief et Seigneurie est transporté au Numéro 40, Rue St. Pierre, dans la Cité des Trois-Rivières, et que Pierre Désilets, Esclier, Notaire, de la dite cité, est son agent autorisé à percevoir les rentes constituées et capitaux de rente de la dite partie du Fief et Seigneurie. Trois-Rivières, 15 Juillet 1879.

HOTEL ST. JAMES (FARMER.) TROIS-RIVIERES.

M. JOS. RIENDEAU, Ci-devant de l'Hôtel du Canada, à l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public, qu'il est maintenant le propriétaire de l'Hôtel plus haut mentionné. Cet Hôtel déjà si favorablement connu du public voyageur a été remis à neuf et M. RIENDEAU espère pouvoir donner satisfaction complète à tous ceux qui voudront bien se retirer chez lui. 5 Juin 1879.—3 m

LE "SCIENTIFIC AMERICAN." TRENTÉ-QUATRIÈME ANNÉE.

Le journal scientifique le plus populaire du monde. Seulement \$2.20 par année, y compris les frais de poste. Hebdomadaire. 52 numéros par année. Formant un livre de 4,000 pages.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science des progrès de la science médicale, science sociale, histoire naturelle, géologie, astronomie.

On signale d'une manière spéciale dans le SCIENTIFIC AMERICAN toutes les inventions qui reçoivent des brevets au moyen de cette agence. On donne aussi le nom et la demeure de celui qui a obtenu le brevet. Le SCIENTIFIC AMERICAN ayant une immense circulation, l'attention du public est attirée sur les avantages de l'invention brevetée et la vente s'en trouve facilitée. Toute personne qui a fait une nouvelle découverte ou invention peut s'assurer, sans payer aucun frais, si un brevet peut probablement être obtenu en écrivant aux sous-signés.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

Liqueurs, Epicerie et Provisions. Reçu par les derniers vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles. FLEURS EXTRA 1re qualité à très bas prix, THÉS de 30 centimes à \$1.00 la lb. SUCRE BLANC moulu CASSONADES.

VINS FRANÇAIS ET BRANDY

Importés, et de qualités défiant toute compétition, ainsi que toute espèce de liqueurs et autres articles de la spécialité.

1879 !! 1879 !!! COMMERCE D'AUTOMNE

Fourrures !! Chapeaux !! ROBES DE BUFFLES, GREENE & FILS & Cie. MONTREAL.

Un assortiment complet de marchandises nouvelles actuellement en disponibilité. CASQUES DE FOURRURES, FOURRURES POUR DAMES, GANTS ET MITAINES, ROBES DE BUFFLES, GREENE & FILS & Cie., 517 à 525 Rue St. Paul, MONTREAL.

MUSIQUE ! MUSIQUE ! PIANO & HARMONIUMS & C. A bon marché.

Le soussigné s'étant déterminé à abandonner son agence pour la vente des Pianos et Harmoniums etc., désire informer le public qu'il vendra au prix coûtant, d'ici à un mois, tout le stock qui lui reste en mains, consistant en pianos de "Hills" et harmoniums de la célèbre manufacture "Smith Organ Co.", de Brno, etc. Que tous ceux qui ont besoin d'un bon instrument et à bon marché, viennent et ils seront satisfaits. Tous les instruments sont de première classe. Venez !! Venez !!! O. N. FRECHETTE, Batiscan, 24 Juin 1879.

JOSEPH MASSE RELIEUR. COIN DES RUES NOTRE-DAME & ST. GEORGE.

Depuis longtemps le besoin d'une Reliure se faisait sentir en cette ville, JOSEPH MASSE, répondra à ce besoin par le nouvel établissement qu'il vient de monter. Il sera en état de faire d'excellent ouvrage et donner pleine satisfaction. Il sera prêt à faire toute espèce de reliures depuis la reliure en papier jusqu'au Maroquin bosselé et doré sur tranchée. Les prix sont très réduits et pour du comptant seulement. On espère qu'on voudra bien lui donner un généreux encouragement. Trois-Rivières 27 M

Adresses d'Affaires.

Alfred Desilets. AVOCAT; Bureau au "Journal des Trois-Rivières," Trois-Rivières, 15 avril 1875.

P. Desilets, NOTAIRE, Bureau : au "Journal des Trois-Rivières," Trois-Rivières, Février 1878.

Malhiot & Cooke. AVOCATS, Bureau: RUE BONAVENTURE Trois-Rivières 25 Nov 1874

Dumont & Dupont. AVOCATS. Bureau: No 21 et 23 Rue Alexandre. Trois-Rivières, Février 1878.

L. P. Guillet, P. O. Guillet, AVOCAT, NOTAIRE. BUREAU: RUE ST. PIERRE, No 32. En arrière de l'Eglise Paroissiale.

J. Barnard. ARPEUTEUR. Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice. Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

P. N. Martel, AVOCAT, Tiendra à l'avenir son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure près le face de chez l'Hon. Juge Polette. Trois-Rivières, 6 juillet, 1876.

J. M. DESILETS. AVOCAT. (Ci-Devant Magistrat de District.) TROIS-RIVIERES.

Georges Balcer, IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROSSEMENT, coins des rues Notre-Dame et Alexandre. Trois-Rivières 5 Novembre 1873.

F. L. Desaulniers AVOCAT Bureau à Yamachiche.

Joseph Edouard Genest AVOCAT. Arthur T. Genest ARPEUTEUR. No. 33 RUE BONAVENTURE. Heures de Bureau. De 8 h. A. M. à 5 heures P. M.

Brunelle & Dugré. AVOCATS. Bureau : No. 19 Rue du Platon. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

J. E. Méthot, AVOCAT. Bureau : No. 15 Rue Bonaventure. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

AVIS. GODFROI LASSALLE. PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau No 16. Buedes champs. Bureau ouvert de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

LOUIS FRESSINET. Sculpteur en marbre et en pierre, informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour mausolées, pierre tumulaire, monument funèbre, manteau de cheminée, corniche et généralement tout ce qui entre dans le genre d'industrie au prix le plus bas et qu'il garantit de les exécuter avec la plus grande perfection. Pour les commandes on pourra s'adresser à ce bureau ou à Béancourt où Mr. Fressinet tient ses ateliers. Béancourt, 27 Février 1879.

JOSEPH MARSAL SAMSON, Artiste Peintre. No. 42 RUE DU FLEUVE.—Block Dominion.

Informé le public en général qu'il fera des portraits d'après photographie aux conditions suivantes: PORTRAIT AU CRAYON NOIR..... \$ 5.00 de " PASTEL..... 10.00 Aussi qu'il fera sur commande des Cadres, et toutes espèces d'enseignes et de lettres. Le tout aux conditions les plus libérales. JOSEPH MARSAL SAMSON. Trois-Rivières, 26 Février 1879.

AVIS. On demande \$1600 à emprunter avec première hypothèque sur une des plus belles propriétés situées dans le cœur de la ville. L'intérêt sera payable tous les six mois. Pour information s'adresser à ce bureau. Trois-Rivières, 22 septembre 1879.

MOULINS A PLATRE DU CANADA ETABLIS IL Y A 40 ANS

Gypse moulu à grains fins ou Plâtre pour la terre. On expédiera à raison de \$1.50 des quarts de plâtre de 300 livres. Circulaires expliquant les avantages extraordinaires qu'on peut en retirer, expédies gratuitement sur demande. Les cultivateurs trouveront que c'est le moins coûteux et le meilleur fertilisateur artificiel. Remise libérale pour le commerce. JOHN CONVERSE MONTREAL Boite de Poste 339

LAJOIE & FRERE. Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.

On se plaît à annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 158 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires. Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Trois-Rivières 24 Octobre 1878.

Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et endossées "Soumission pour construction additionnelle, etc., Bureau de Poste, St. Jean, P. Q." seront reçues à ce bureau, jusqu'à LUNDI, le 24 courant, à MIDI, pour les Boisées nécessaires, construction additionnelle et autres ouvrages requis au nouveau Bureau de Poste, Maison de Douane, etc., St. Jean, P. Q. On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. O. HITCHISON, Ecr. Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc. Aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est strictement faite conformément aux formules imprimées, et dans le cas de sociétés, si la signature, actuelle, l'occupation et le lieu de résidence de chacun des membres ne soit mentionnés. La soumission devra porter les signatures actuelles de deux personnes solvables, résidant dans la Puisseance, et consentant à se porter cautions pour la dite exécution du contrat. Ce Département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune autre soumission. Par ordre, S. CHAPLEAU, Secrétaire Département des Travaux Publics, Ottawa, 4 Novembre 1879.

PERDUE. \$20.00 DE RECOMPENSE.

UNE montre en or avec chaîne et loquet a été perdue près de la Gare des Trois-Rivières samedi dernier; on croit qu'elle est tombée entre la plateforme de la Gare et les lisses et s'est enfoucie dans le sable. Une récompense de \$20.00 est offerte à celui qui remètrait cet article entre les mains de M. A. OLIVIER Agent de la Gare. Trois-Rivières, 18 septembre 1879.

A VENDRE.

Les soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de prêche de toutes dimension et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant. BARDEAUX, LAITES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, Etc., etc., Etc. Je tiens tous les prix les plus bas. JAMES DEAN, Trois-Rivières 6 Août 1872.

CHARLES DION, BARBIER, NO. 42 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIERES

A ceux qui font du Beurre Crème condensée en 12 hrs. ON N'A PLUS BESOIN DE PLATS POUR FAIRE CRÈMER LE LAIT.

La Crème est pure et le Lait est doux. CERTIFICAT. Nous les soussignés, cultivateurs de la Bailliéne de la cité des Trois-Rivières, etc., etc., certifions par les présentes, que nous nous servons depuis quelques mois du Condensateur de crème de Cooley, pat. n. 1, fabriqué par M. LUKERHOFF & FRERE, Trois-Rivières, et qu'il nous a donné toute la satisfaction possible, et nous nous faisons un devoir de le recommander à tous les cultivateurs. Trois-Rivières, 2 Août 1879.

HONORAT LACERTE, SEVERE PANNETON, OLIVIER DUVAL, F. A. GARCEAU, Rivière-du-Loup. M. U. P. BUREAU est agent pour la vente de ces condenseurs.

N. MARCHAND. Organiste et Professeur de Piano, 167 RUE DES CHAMPS. 167

M. MARCHAND prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il donnera des leçons de piano chez lui et à domicile à raison de deux piastres (2.00) par mois. M. MARCHAND annonce aussi qu'il accordera les pianos. Trois-Rivières 8 Août 1878.

J. Q. PAGE, Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Métronomes, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada. Trois-Rivières, 21 mai 1875.

A VENDRE. Un bateau à voile grec et en bon ordre jaugeant trente tonneaux à vendre à bonnes conditions. S'adresser au soussigné. E GERIN. Trois-Rivières, 23 Juillet 1879.

Le Journal des Trois-Rivières.

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS, Propriétaire-Editeur, à qui toutes lettres, envois, etc. doivent être adressés, franco, à l'imprimerie, No. 40 coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI et Jeudi de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT Pour douze mois (frais de port compris).....\$2. 15 " six ..... 1. 40 Pour les Etats-Unis..... 3. 00 en Or Invariablement payable d'avance.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a. TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont classées sur type Brevier, aux conditions suivantes; Première insertion, par ligne.....\$0.10 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.03 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc. doit être munie d'un nom responsable



LUKERHOFF & FRERE 14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

ZING, TOLE FERBLANCIERS, etc., POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de ferblanterie, gazelles, ventilateurs, obines, tubes en plomb pour loyers etc. BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC L'établissement a constamment à sa disposition d'hables ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité. Ordre exécuté avec soin et promptitude. N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pour échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre, hors d'usage. Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876

Corbillard de Première Classe

Les Soussignés, entrepreneurs de POMPES FUNEBRES ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont constamment en mains un assortiment complet et varié de CERUEILS, de différentes grandeurs et à des prix réduits. Comme ils ont l'intention de se dévouer eux-mêmes entièrement dans cette ligne ils pourront exécuter toutes commandes sous le plus court délai et à meilleur marché qu'ailleurs. Grands Cercueils; imitation noyer noir avec garniture en argent: \$4 00 Petits Cercueils; imitation noyer noir avec garniture en argent: \$0.75 Petits Cercueils noirs: \$0.25 On vend aussi à grande réduction des cercueils de première classe, aux poignées patentes. L'établissement ayant obtenu une patente pour ces nouvelles poignées, il est en mesure de les détailler au public trifluvien au même prix qu'on les achète en gros dans les grands centres, pour la raison qu'elles sont manufacturées à l'établissement même. On espère que le public tiendra à encourager une industrie locale, tout en y gagnant sur les prix. Ils ont aussi des corbillards de première classe qu'ils pourront louer aux prix suivants: Grand Corbillard: \$2.00 — Petit Corbillard: \$1.50 F. LARIVIERE & O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

OCTAVE GIRARD, 220 222 RUE NOTRE-DAME DOREUR, ARGENTEUR ET MANUFACTURIER DE GARNITURE DE CERUEILS, &c &c, &c.

On reçoit toute espèce de vieux argent et de vieux plomb au plus haut prix du marché. O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

LA BANQUE DE QUÉBEC. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés. F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 20 juin 1876.

OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE & IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE ET AUTRES.

No. 48 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES. A toujours en mains le meilleur Assortiment de Librairie et Papeteries, articles religieux et de fantaisie. M. TRUDEL désire attirer spécialement l'attention du public sur l'importation considérable de vins et autres liqueurs qu'il vient de recevoir, et ose espérer qu'on voudra bien lui consacrer l'encouragement dont on a bien voulu l'honorer par le passé, étant en position de donner autant de satisfaction, tout pour le rapport de prix que de la qualité, que les importateurs de Montréal et Québec, ou les agents à commission. VENTE EN GROS ET EN DETAIL